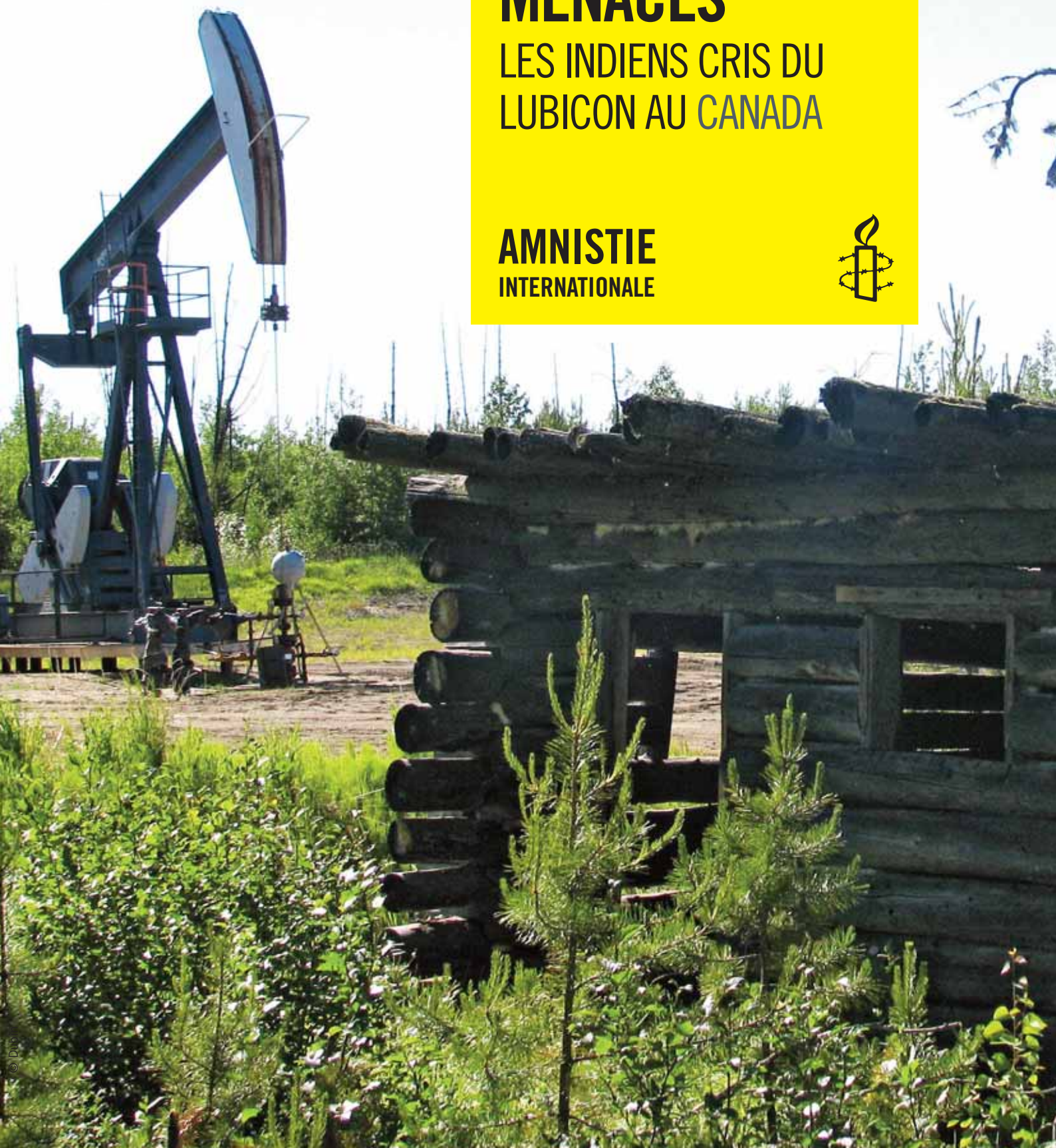


LEURS MODES DE VIE ET LEURS TERRES SONT MENACÉS

LES INDIENS CRIS DU
LUBICON AU CANADA

AMNISTIE
INTERNATIONALE



« **LE GOUVERNEMENT CANADIEN ET LES COMPAGNIES PÉTROLIÈRES... POURSUIVENT LA DESTRUCTION DE NOS TERRES ET DE NOS MODES DE VIE. PARFOIS, NOUS PARAISONS VAINCUS ET IMPUISSANTS, MAIS JE PEUX VOUS ASSURER QUE CE N'EST QU'UNE IMPRESSION. TANT QU'IL RESTERA DES INDIENS DU LUBICON, LA LUTTE POUR UNE RELATION ÉQUITABLE ET JUSTE AVEC LES GOUVERNEMENTS ET LES ENTREPRISES SE POURSUIVRA.** »

Cynthia Tomlinson, membre de la communauté des Cris du Lubicon, avril 2008

Les projets d'exploitation gaziers et pétroliers à grande échelle ont gravement affecté l'économie et les modes de vie traditionnels des Indiens cris du Lubicon, un peuple autochtone de l'ouest du Canada.

Le territoire ancestral de cette communauté est situé dans la province de l'Alberta. Il est riche en gisements de gaz et de pétrole, qui sont à l'origine de l'extraordinaire développement économique de cette région. Il y a vingt ans, le chef du gouvernement de la province de l'Alberta avait laissé entendre publiquement que des extractions de gaz et de pétrole d'une valeur de plus de cinq milliards de dollars canadiens avaient déjà eu lieu sur le territoire contesté, et que la province avait perçu plus d'un milliard de dollars à titre de royalties. Aujourd'hui, on estime que ce chiffre dépasse les 14 millions de dollars canadiens.

L'exploitation du pétrole et du gaz a pratiquement détruit l'économie des Indiens du Lubicon, basée sur la chasse,

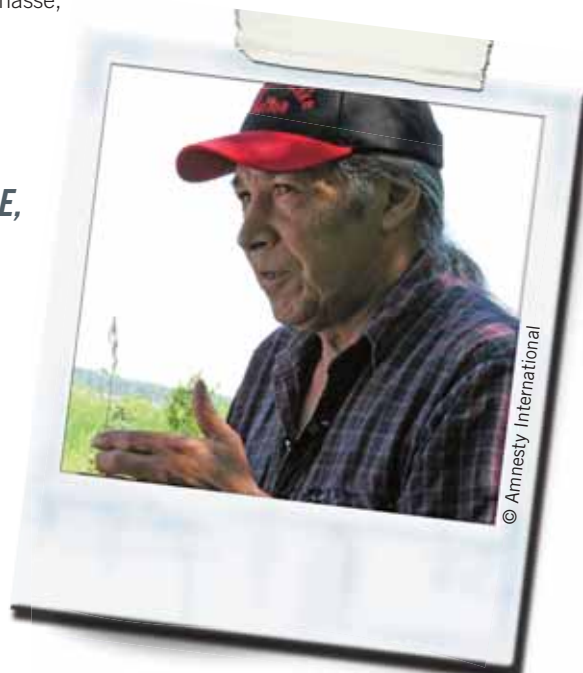
la pose de pièges et la cueillette. Cette dégradation ne s'est accompagnée d'aucune forme de partage des richesses liées à cette exploitation.

Le territoire des Cris du Lubicon couvre quelque 10 000 kilomètres carrés de forêts, de plaines, de rivières, de lacs et de marais. En 1979, le gouvernement de la province de l'Alberta a ouvert sur ce territoire une route praticable toute l'année. Depuis cette date, plus de 2 200 kilomètres de route, essentiellement utilisés par l'industrie pétrolière et gazière, ont été construits dans la zone. Ces trois dernières décennies, on a foré plus de 2 000 puits d'extraction pétrolière et gazière sur les terres des Cris, et plus de 56 kilomètres carrés de ces dernières ont été rasées au profit des entreprises exploitantes.

Les Indiens ont soulevé de nombreuses objections à l'exploitation des gisements sur leur territoire. Toutefois, celles-ci ont

« **NOTRE VIE ÉTAIT SIMPLE, MAIS ON N'AVAIT JAMAIS CONNU LA FAIM. PUIS, SOUDAIN, LE CANADA A TROUVÉ DU PÉTROLE ET ON GÊNAIT.** »

Bernard Ominayak, chef indien cri du Lubicon, cité dans *Last Stand of the Lubicon Cree*, John Goddard, Douglas & McIntyre, 1991.



© Amnesty International



systématiquement été rejetées ou ignorées. En 1971, lorsque la province de l'Alberta a commencé à planifier l'exploitation de ces grands gisements de gaz et de pétrole, le gouvernement provincial a rejeté les protestations des Indiens, et qualifié ces derniers de « *simples squatteurs sur les terres de la Couronne, n'ayant aucun droit de négociation* ». En fait, le gouvernement fédéral a négligé les Cris du Lubicon lorsque, en 1899, il a signé des traités territoriaux avec d'autres peuples autochtones de la région. Les Cris du Lubicon n'ont jamais cédé de droits sur leurs terres ancestrales.

En 1990, le Comité des droits de l'homme des Nations unies avait conclu que des « *inégalités historiques* » et « *certaines faits plus récents* » avaient menacé le mode de vie et la culture des Cris du Lubicon. Le Comité a exhorté le Canada à négocier un accord avec les communautés concernées.

Quinze ans plus tard, avec toujours aucun accord de ce type en vue, le

À gauche : Bernard Ominayak, chef indien des Cris du Lubicon, lors d'un entretien avec Amnesty International (2008).

En haut : Campement à Fish Lake, territoire du Lubicon (juin 2008)

En haut à droite : Installations de forage de pétrole et de gaz dans le territoire des Cris du Lubicon (juin 2008). Ces Indiens estiment à plus de 2 000 les puits de forage installés sur leur territoire ancestral.



© Amnesty International



© Amnesty International

Comité s'est inquiété du fait que le territoire des Indiens du Lubicon continuait « *d'être menacé par l'exploitation forestière ainsi que par l'extraction de gaz et de pétrole à grande échelle* ». À l'issue de l'examen mené en 2005, le Comité a appelé le Canada à faire en sorte que les Indiens du Lubicon soient adéquatement consultés avant que des autorisations d'exploitation à des fins économiques soient accordées sur les terres en litige.

Malgré cet appel, il n'y a eu aucune négociation réelle depuis 2003. Entre temps, l'exploitation pétrolière et gazière dans la zone a augmenté. Ces trois dernières années, le gouvernement de l'Alberta a accordé de nouvelles licences d'exploitation couvrant approximativement un quart du territoire ancestral des Lubicons. Les Indiens n'ont pas eu leur mot à dire sur ces attributions.

« **[LES CRIS DU LUBICON] SONT POUSSÉS DEHORS. ON LEUR PREND LEURS TERRES ET TOUTE LA ZONE EST POLLUÉE.** »

Rapporteur spécial des Nations unies sur le logement convenable, 2007 (traduction non officielle).

L'IMPACT SUR LES INDIENS CRIS DU LUBICON

Au commencement du boom pétrolier dans la province de l'Alberta, dans les années 1970, les Cris du Lubicon vivaient pratiquement exclusivement de leur terre. La pose de pièges représentait une source de revenus modeste. La forêt, les lacs et les cours d'eau répondaient pratiquement à tous leurs autres besoins.

L'exploitation pétrolière et gazière à grande échelle a entraîné une diminution de la faune et gravement perturbé toutes les activités telles que la chasse, la pose de pièges, la pêche, ainsi que la cueillette de nourriture et de plantes médicinales. Une étude menée auprès des chasseurs et poseurs de pièges de cette communauté a montré que le nombre d'animaux tués pour leur viande ou leur fourrure avait chuté d'environ 90 p. cent dans les premières années de l'exploitation pétrolière et gazière.

Leurs droits sur leur territoire ancestral n'ayant pas été officiellement reconnus, les Indiens du Lubicon ont eu beaucoup de difficultés pour trouver des alternatives à leur économie traditionnelle, qui était en train de s'effondrer. Au cours des quatre premières années d'exploitation pétrolière, le pourcentage de familles indiennes dépendant essentiellement de l'aide des services sociaux fédéraux pour vivre est passé de 10 à 90 p. cent.

Dans leur exposé au Comité des droits de l'homme des Nations unies, les Cris du Lubicon ont fait état de changements fondamentaux dans leur économie et leur mode de vie :

« *Ces bouleversements dans l'existence matérielle de la communauté ont considérablement altéré la santé de ses membres et leur résistance aux infections. L'absence des ressources en eau courante et des installations sanitaires qui seraient nécessaires pour remplacer les systèmes traditionnels engendre des maladies liées à la misère et au manque d'hygiène, comme le prouvent l'augmentation étonnante du nombre de naissances anormales et l'épidémie récente de tuberculose, qui touche maintenant près du tiers de la communauté.* »

Plainte des Cris du Lubicon au Comité des droits de l'homme des Nations unies, 1984

UNE PROTECTION ALÉATOIRE

En 1988, les Cris du Lubicon sont parvenus à un accord avec les autorités de la province de l'Alberta. Aux termes de cet accord (accord Grimshaw), la province s'engageait à affecter un peu plus de 200 kilomètres carrés de terres à une réserve pour les Indiens cris, qui disposeraient de droits intégraux sur les ressources du sol et du sous-sol. L'accord prévoyait aussi la cession au gouvernement fédéral d'une

superficie de 41 kilomètres carrés de terres qui constituerait une zone tampon sur laquelle aucune exploitation ne pourrait être envisagée sans le consentement des Cris.

Depuis l'accord, le gouvernement provincial n'a autorisé aucun nouveau projet d'exploitation dans la partie prévue pour la réserve ni dans la zone tampon. Toutefois, aucun règlement définitif n'ayant été conclu à ce jour, les terres destinées à la réserve n'ont jamais été garanties de manière sûre. Il est à craindre que l'accélération de l'exploitation gazière et pétrolière dans la région ne donne lieu à des pressions pour que le territoire soit mis à disposition à ces fins, comme cela a été le cas pour des régions voisines à l'intérieur de la province.

Simultanément, l'expansion croissante de ces activités sur l'ensemble du territoire des Indiens du Lubicon est en train de créer une atmosphère qui rend encore plus difficile une résolution juste du conflit foncier.

ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS

Les Indiens cris du Lubicon cherchent à obtenir la création d'une réserve sur une partie de leur territoire ancestral, des fonds pour la mise en place d'une infrastructure communautaire durable, la reconnaissance de leur droit à l'autogestion et à la gestion des services sur la réserve, et une réparation équitable.

Cinq sessions de pourparlers entre les Indiens du Lubicon et le gouvernement fédéral ont eu lieu depuis 1986. Au cours de ces négociations, la conclusion d'un accord a semblé proche à plusieurs reprises. La dernière série a pris fin abruptement en 2003 après que des représentants du gouvernement fédéral eurent déclaré ne pas être mandatés pour poursuivre plus avant les discussions de longue date sur les compensations financières et l'autogestion.



© Amnesty International

Ci-dessus : Les Indiens cris du Lubicon font de l'élevage de bisons pour compenser la perte de leurs sources traditionnelles de nourriture.

Photo de couverture : Cabane de trappeur cri délaissée, à l'ombre d'un derrick (2008)

PASSEZ À L'ACTION

ÉCRIVEZ AU PREMIER MINISTRE DU CANADA :

Stephen Harper
Bureau du Premier ministre
80 rue Wellington
Ottawa, ON
Canada
K1A 0A2

■ Faites observer que les organes des Nations unies chargés des droits humains ont à plusieurs reprises fait part de leur préoccupation quant à l'absence de reconnaissance et de protection des droits fonciers des Cris du Lubicon.

■ Priez instamment le gouvernement fédéral de reprendre les négociations avec les Cris du Lubicon en s'engageant fermement à trouver une solution au conflit qui soit juste et qui défende dans leur intégralité les droits de ce peuple autochtone au regard du droit national et international.

ÉCRIVEZ AU PREMIER MINISTRE DE LA PROVINCE DE L'ALBERTA :

L'Honorable Ed Stelmach
Premier ministre de l'Alberta
Bureau 307, Immeuble de la Législature
10800 – 97^e avenue
Edmonton, Alberta
T5K 2B6

■ Faites observer que deux organes des Nations unies chargés des droits humains ont déclaré qu'aucune nouvelle exploitation des ressources ne devait être entreprise qui soit susceptible de porter atteinte aux droits des Cris du Lubicon.

■ Soutenez le droit de ce peuple à déterminer par lui-même, lorsque de nouveaux projets sont proposés, si ses droits sont protégés en bonne et due forme.

■ Exhortez le gouvernement de l'Alberta à reconnaître qu'aucune nouvelle activité d'exploitation ne devra être autorisée sur les terres du Lubicon sans le consentement des Indiens cris tant qu'une solution définitive n'aura pas été trouvée au différend portant sur ce territoire.

**AMNISTIE
INTERNATIONALE**



Amnistie internationale est un mouvement mondial regroupant 2,2 millions de personnes dans plus de 150 pays et territoires qui luttent pour mettre fin aux atteintes graves aux droits humains.

La vision d'Amnistie internationale est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains. Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnistie internationale est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de toute croyance religieuse.

Octobre 2008
Index : AMR 20/006/2008
ÉFAI

Amnistie internationale
Canada francophone
6250, boul. Monk
Montréal QC H4E 3H7

www.amnistie.ca